

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00308

**CESSION DE TERRAIN SITUE AU CHAMBON-FEUGEROLLES A LA SOCIETE
GAILLARD INVESTISSEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190030810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

CESSION DE TERRAIN SITUE AU CHAMBON-FEUGEROLLES A LA SOCIETE GAILLARD INVESTISSEMENT

Le groupe Gaillard est spécialisé dans la formation aux métiers du transport et de la logistique.

La société en développement doit faire face à un besoin croissant en formation au permis poids lourds. Le territoire rhônalpin a besoin de former 7 000 chauffeurs supplémentaires mais également des conducteurs d'engins de manutention pour le secteur d'activités de la logistique.

La société Gaillard Investissement souhaite acquérir un terrain afin de construire un centre de formation pour conducteurs de véhicules poids lourds et d'engins de manutention. Cet ensemble comprendra des salles de formation, des bureaux pour 350 m² et un hall d'évolution pour les caristes d'une superficie de 700 m². Le terrain sera consacré à une aire d'évolution et d'apprentissage à la conduite de camions poids lourds.

Saint-Etienne Métropole est propriétaire sur la commune du Chambon-Feugerolles d'un tènement impacté par les risques miniers. Les espaces concernés ont, de ce fait, une constructibilité limitée et conviennent au projet porté par le groupe Gaillard.

Il est proposé de vendre ce tènement et de donner une suite favorable à ce projet.

Le groupe Gaillard s'implantera sur 23 620 m².

Le bien vendu est cadastré 44AY numéros 33, 97, 102, 104, 106, 198, 128 partie et 203 partie.

Le terrain sera cédé à Gaillard Investissement, ou à toute autre personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, au prix de 381 000 € HT. Ce prix correspond à un montant de 22€/m² de superficie utile et 11 €/m² pour les parties en talus et impactés par des risques miniers. Il est conforme à l'avis du pôle évaluation de la direction générale des finances publiques du 18 janvier 2019.

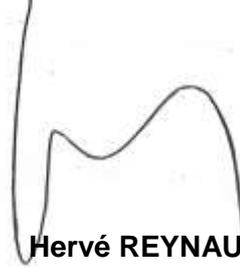
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente de ce tènement foncier au profit de Gaillard Investissement ou toute autre personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières énoncées ci-dessus et conformément à l'engagement d'acquisition dont un exemplaire restera joint à cette délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte à intervenir en l'Etude de Maître Ziegler, notaire à Saint-Chamond ;**

- la recette résultant de cette vente sera inscrite au budget annexe des ZI : ECON/7015/BEC.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written over a faint, light-colored printed signature of the same name.

Hervé REYNAUD